



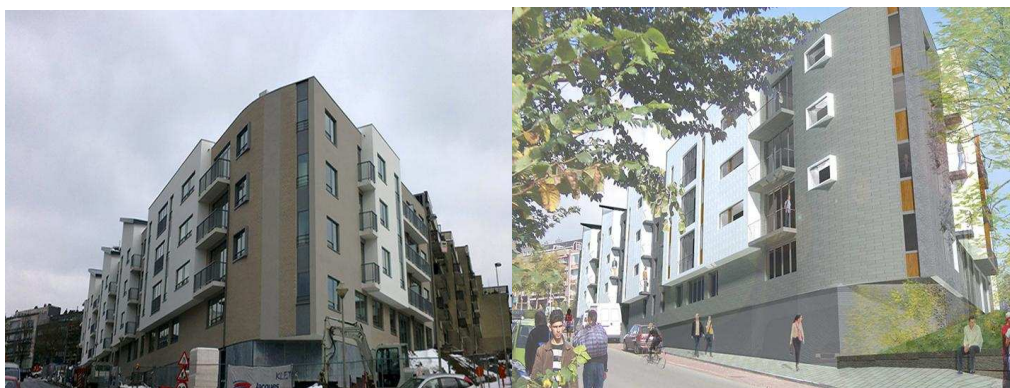
La Résidence Heembeek ouvre ses portes à 44 ménages

La Régie Foncière de la Ville de Bruxelles inaugure le premier de ses quatre nouveaux complexes de logements à Neder-over-Heembeek, soit un total de 167 unités au profit des citoyens

Bruxelles, le samedi 18 mai 2013

Ce samedi matin, **Mohamed Ouriaghli (PS)**, Echevin du Logement de la Ville de Bruxelles, a officiellement inauguré la résidence Heembeek en présence des futurs locataires. Situé à deux pas de la rue commerçante François Vekemans, l'espace moderne offre 44 logements moyens et 41 emplacements de parking semi-enterrés. Lors de cette première mise en location, conformément au règlement communal d'attribution des logements de la Régie, ceux-ci ont été prioritairement accordés aux habitants de Neder-over-Heembeek, Haren et Laeken. A ce jour, dix-neuf logements ont déjà trouvé preneur. Vingt-cinq sont donc encore disponibles à la location.

Cette construction remarquable a été réalisée par les Entreprises Jacques Delens à partir des plans fournis par le bureau d'architecture CERAU. Outre le confort à l'intérieur de la structure, une attention particulière a été portée à l'architecture de l'édifice. Afin de tirer au mieux parti de la longueur du terrain (85m) et de la déclivité de la rue (6,3m), CERAU a opté pour une architecture de contrastes en volumétrie et matériaux afin d'éviter l'effet barre de logements. Design, espace et lumière définissent ces logements qui s'intègrent dans un environnement aéré. Le parking de 41 places est semi-enterré, ce qui lui permet d'être partiellement ventilé et éclairé naturellement grâce à une façade filtre en métal déployé qui assure une unité au socle des logements. De plus, les toitures plates sont vertes. Quant aux toitures inclinées, elles ont permis l'intégration de panneaux solaires, tandis que le niveau d'isolation atteint le K26. Une citerne d'eau de pluie, combinée à un bassin d'orage, sert à arroser les jardins et à entretenir les communs.



- **Accessibilité aux PMR**

Un couloir de distribution rend possible aux personnes à mobilité réduite (PMR) d'accéder à tous les noyaux et par conséquent à tous les appartements. Deux d'entre eux sont totalement adaptés à des ménages PMR : un 1 chambre et un 2 chambres. Mohamed Ouriaghli, Echevin du Logement et de l'Egalité des chances, précise l'intention : « *chaque nouvelle construction propose plusieurs logements adaptés aux PMR car le besoin est réel, mais l'offre insuffisante. Par ailleurs, une attention particulière a été réservée aux familles puisque 60% des appartements comptent 2 chambres et 20% 3 chambres* ». La répartition :

- 4 studios de 46 m² ;
- 5x1 chambre de 68 m² ;
- 29x2 chambres de 90 m² ;
- 6x3 chambres de 103 m².

Mohamed Ouriaghli se réjouit de cette magnifique réalisation qui profite indéniablement à des ménages en quête d'un domicile de qualité et à un prix abordable, mais aussi aux riverains qui voient un bâtiment lumineux chasser une friche. « *Mais les motifs de satisfaction ne s'arrêtent pas là* », poursuit l'Echevin, « *quatre inaugurations (Craetveld-Wimpelberg, Craetveld-Versailles, Harenberg et Hélicopt), pour un total de 137 logements, auront lieu au mois de juin !* »

Cabinet de l'Echevin Alexandre Van der Linden 02/279.41.35 - 0485/190.692
